

A.C.L.C.
Société civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 442 La Bruyere de Calleville
14670 JANVILLE
484 461 009 RCS CAEN

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE LA GERANCE DU 4 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quatre juin,
Par signature électronique,

Le soussigné :

Monsieur Richard CHEMLA, gérant de la société « A.C.L.C », société civile immobilière au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales, rappellent que :

- aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 mai 2025, la collectivité des associés a pris acte de la cession par Monsieur Richard CHEMLA à Monsieur Axel CHEMLA de la nue-propiété de 49 parts sociales lui appartenant dans la Société,
- aux termes de la même délibération, la collectivité des associés a également pris acte de la cession par Madame Monique CHEMLA à Madame Léa CHEMLA de la nue-propiété de 49 parts sociales lui appartenant dans la Société,
- ladite collectivité a décidé, comme conséquence desdites cessions que l'article 7 des statuts serait de plein droit modifié à compter du jour de la signification dudit acte à la Société,
- l'acte de cessions a été signifié à la Société le 4 juin 2025,

Ces déclarations faites, il constate que la modification statutaire susvisée est devenue définitive à la date prévue, soit le 4 juin 2025, jour de la signification des cessions à la Société.

Par ailleurs, le gérant, après avoir pris acte du changement d'adresse du siège social suite à la modification de l'adressage par la Mairie et conformément à l'article 4 des statuts, décide de mettre à jour l'adresse du siège social qui devient 442 Chemin de Calleville 14670 JANVILLE et modifie ainsi l'article 4 des statuts à compter de ce jour.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Monsieur Richard CHEMLA